

La VAE existe depuis plus de 20 ans
en Nouvelle-Calédonie



Des formations grandeur nature



Direction du Service de l'État de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE)

209, rue Auguste Bénébig

✉ BP 180 – 98 845 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

⌚ 23.24.30

✉ sfd.nouvelle-caledonie@educagri.fr
🌐 www.dafe.gouv.nc

Des questions... ?

N'hésitez pas, contactez-nous !

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

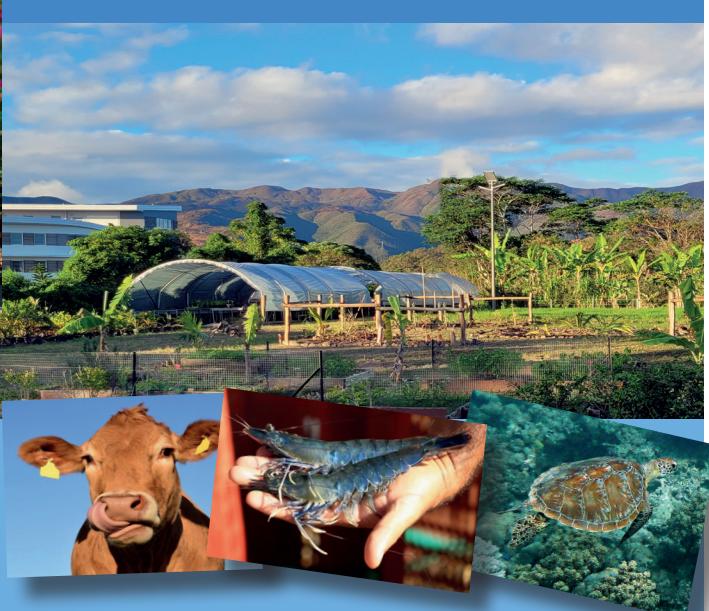

VAE Agricole
Validation des acquis de l'expérience

" La VAE est vraiment
une opportunité "

Adé, titulaire d'un diplôme par la
VAE du ministère de l'agriculture



Valorisez votre expérience par un diplôme



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ
ALIMENTAIRE

Liberé
Égalité
Fraternité

www.dafe.gouv.nc



OCTOBRE 2025

Les filières professionnelles



Productions agricoles, forestière, aquacole et de la mer



Transformation et commercialisation de ces productions



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Services aux personnes et aux territoires



Visionnez le témoignage d'Adé sur son parcours VAE !
<https://youtu.be/4efnLPURK3k>



La VAE, c'est quoi ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, en faisant valider ses expériences.

Au ministère en charge de l'agriculture, la démarche VAE comprend, la rédaction d'un dossier et un entretien avec un jury.

La VAE, pour qui ?

La VAE est ouverte à toute personne qui justifie d'une activité (activité professionnelle salariée, non salariée) en rapport direct avec le contenu du diplôme visé.

Vers un diplôme

À l'issue de l'entretien avec le jury, vous pouvez obtenir le diplôme.

Quels sont les diplômes professionnels délivrés par le ministère en charge de l'Agriculture ?

CAP agricole

Brevet Professionnel Agricole (BPA)
diplôme national Niv. 3

Brevet professionnel agricole (BP agricole)
diplôme national Niv. 4

BAC professionnel agricole

BTS agricole